

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

OBJET :

04 – Décision
modificative n°1 –
exercice 2009

Date de convocation :
1^{er} avril 2009

Date de séance :
25 mai 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

=====

Adoptée à la majorité

43 voix POUR
6 voix CONTRE

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE Somme Numérique**

L'an deux mille neuf, le 25 mai à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Olivier JARDE, Francis LEC, Daniel LEROY, Jean-Claude LECLABART, Dominique PROYART, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ, Michel WATELAIN,

Secrétaire de séance : Daniel LEROY et Jean-Claude RENAUX

Considérant que des réajustements sont nécessaires sur le budget 2009,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le projet de Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2009

DELIBERE

ARTICLE 1 - La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2009 est approuvée.

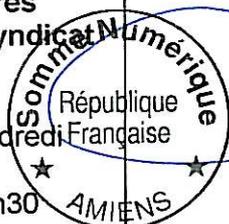
ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

Budget	Total Budget	investissement	fonctionnement
Budget principal	233 575,96	233 075,97	499,99
Budget annexe	2 129 194,36	864 066,00	1 265 128,36

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait à Amiens, le

Le Président



Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 4.06.2009